

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/03/42

**Objet** : 42 - Signature de contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle dans le cadre de la parade de Noël le dimanche 17 décembre 2023

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser la parade de Noël,

### Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec - LA COMPAGNIE ELIXIR - Rue du commandant Aubrey - 03300 CREUZIER-LE-VIEUX - pour un montant de 10 180,75 € TTC. dans le cadre de la parade de Noël qui aura lieu le dimanche 17 décembre 2023.

Fait à Vire Normandie, le 6 mars 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230307-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023

Affichage : 08/03/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

